

Avis de Course

Régates de « *Mise en Bouche* »

Dates : 4 et 5 mai 2019

Zone : *Pertuis d'Antioche et Pertuis Breton*

Organisateur : *Yacht Club Classique*

Grade : 5B

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV) ;
- 1.2. Les règlements fédéraux FFVoile et prescriptions applicables aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire ;
- 1.3. La partie B section II du *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer* (RIPAM) quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.4. Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;
- 1.5. Le règlement des régates classiques du CCMA, les règles de la Jauge Classique JCH
- 1.6. La Charte d'éthique du YCC [DP]

En cas de contradiction avec une traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITÉ [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux des **Classes 1, 2, 3 des Yachts Classiques** telles que définies dans le règlement en vigueur du CCMA.
- 3.2. Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale (francisation et division 240 pour les bateaux français), armés pour une **navigation côtière et équipés d'une VHF fixe de 25W en état de marche**.
- 3.3. Les bateaux admissibles s'inscriront en ligne sur le site web du YCC <http://www.yachtclubclassique.com>, avant le **22 avril 2019** en fournissant toutes les **informations demandées**. Les documents demandés à la confirmation de l'inscription peuvent être envoyés en format PDF par courrier électronique au secrétariat du YCC. Après cette date, pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.
- 3.4. **Les concurrents** (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription les documents suivants :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médicale de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins



d'un an ;

- une autorisation parentale pour les mineurs ;

3.5. Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.6. Les accompagnateurs doivent être assurés en responsabilité civile. Ils peuvent prendre une licence FFV ou présenter le justificatif d'assurance en responsabilité civile.

4. DROITS A PAYER

Pour les membres du YCC, les droits requis pour le bateau sont les suivants :

Pour le bateau	Pour les membres du YCC Plein tarif	Pour les membres du YCC et les accompagnateurs Tarif réduit (inscription avant le 22 avril)
L inférieur à 8m	42€	35€
L de 8m à 11.99m	48€	40€
L de 12m à 14.99m	54€	45€
L 15m et plus	60€	50€

Pour les concurrents non membres du YCC les droits requis pour le bateau sont le double de ceux indiqués dans le tableau ci-dessus.

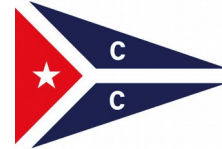
Prestations à terre : Repas des équipages et accompagnateurs à Ars en Ré à 19h30	Plein tarif	Tarif réduit (inscription avant le 16 avril)
Par personne (YCC et autres)	28€	23€

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation des inscriptions et briefing :

Date	Lieu : à la Maison du YCC	Heure début	Heure fin
Vendredi 3 mai 2019	Confirmation des inscriptions	17h30	19h30
	Briefing des skippers	20h00	20h30

Rappel : un concurrent qui ne présente pas les tous les documents demandés pour le bateau et l'équipage ne peut être inscrit et ne doit pas participer à la régata.



5.2. Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin
4 mai	Ars en Ré, contrôle sécurité	17:00	18:00

5.3. Jours de course :

Samedi 4 mai 2019

- Mise à disposition du comité de course à **08h25** à proximité de la bouée Ouest Minimes
- 1 ou 2 courses vers Ars en Ré ;
- Amarrage dans le bassin à flot d'Ars en Ré ;

Dimanche 5 mai 2018

- Mise à disposition du comité de course à **07h25** à proximité de la bouées N°1 Bucheron ;
- Petits Bateaux : 1 course vers La Rochelle ;
- Grands Bateaux : 1 course vers Les Sables d'Olonne ;
- Proclamation des résultats : à partir de **16h30 à la maison du YCC pour les petits bateaux**, à partir de **16h30 au club-house de la SNS pour les grands bateaux**.

5.4. Le dernier jour de la régates aucun signal d'avertissement ne sera donné après **11h**.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course type seront :

- affichées selon les prescriptions fédérales,
- disponibles en version électronique sur le site du YCC <http://www.yachtclubclassique.com> section « Sur l'eau » ► « Rallyes et Régates » ► « Inscriptions et documents de course »

7. LES PARCOURS

Les parcours sont du type côtier. Les marques de parcours seront disponibles en version électronique sur le site du YCC précisé en 6.

8. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

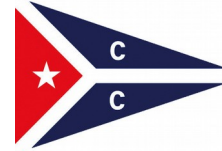
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour (un virement et un empannage).

9. CLASSEMENT

- 9.1. Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.
- 9.2. Le classement général d'un bateau sera le total des points de toutes les courses.
- 9.3. Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions.
- 9.4. La flotte sera divisée en 2 groupes d'au moins 5 bateaux chaque: Petits bateaux et Grands bateaux. Un classement sera fait pour chaque groupe.
- 9.5. Cette épreuve compte pour le classement CCMA.

10. PLACE AU PORT

Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties du port et réglera sa place au port directement à la capitainerie du port concerné.



11. LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant le régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO [DP]

- **L'appel nominatif des concurrents sera fait sur l'eau par VHF sur le canal de course environ 20 minutes avant le premier signal.** Un concurrent qui ne répond pas à cet appel sera réputé absent du plan d'eau et classé DNC ;
- Les concurrents doivent veiller le canal VHF 16 et le Canal de Course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;
- Un concurrent qui se retire doit le signaler au comité de course par VHF ou téléphone ;
- Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté ;
- Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou dans tout autre format qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également à l'usage des téléphones portables ou autres dispositifs de télécommunications.

13. PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs de chaque flotte.

14. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.

secretariat@yachtclubclassique.com tél : +33 5 46 50 02 75

16. HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

La Rochelle

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam.	05h08	5,93m	83
04	17h20	5,93m	86
Dim..	06h12	6,04m	88
05	17h49	6,03m	89

Heures d'ouverture des passerelles et portes des bassins de La Rochelle sur demande à la Capitainerie (éclusier : 06 16 46 60 26 ; bureau du vieux port : 06 03 54 00 57, VHF canal 9).
Ouverture possible environ 2h avant jusqu'à 1h après PM.

Heures d'ouverture possibles des portes du bassin d'Ars en Ré environ 2 heures avant jusqu'à 1h après PM, appel du port par VHF canal 9.